

Différences entre les missions des enseignants de RASED, du maître + et du coordonnateur d'ULIS.

Missions Coordonnateur ULIS école	Missions Enseignant RASED	Missions Enseignant dispositif PMQDC
<p>Intervention <u>auprès d'élèves en situation de handicap</u>, orientés par la MDPH : adaptation au regard des besoins des élèves. Elèves d'une seule école.</p>	<p>Intervention <u>auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers qui rencontrent des difficultés persistantes</u> qui perturbent les apprentissages scolaires : aide, suivi, prévention, remédiation. (grande difficulté de compréhension des attentes de l'école).</p>	<p>Intervention <u>auprès de tous les élèves de l'école, en difficulté ou non</u> : renforcement et prévention dans l'action quotidienne de la classe, travail sur les compétences scolaires. Principe d'évolution des pratiques, innovation pédagogique : usages du numériques, stratégies nouvelles, co-intervention...</p>
<p>Coordination de l'ULIS : complémentarité et mutualisation des pratiques. Relation avec les partenaires extérieurs.</p>	<p>Travail conjointement avec <u>le pôle ressource de la circonscription dont il est membre actif</u> : complémentarité des pratiques Mission avec les partenaires extérieurs</p>	<p>Travail avec les équipes pédagogiques : mutualisation des pratiques et différenciation pédagogique.</p>
<p>Le coordonnateur de l'ULIS école est reconnu comme un spécialiste de l'enseignement auprès des élèves en situation de handicap (adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap). Une de ses missions est le conseil à la communauté éducative en qualité de <u>personne ressource</u>, en particulier pour les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves bénéficiant de l'ULIS (aide à la mise en place des aménagements et adaptations nécessaires).</p> <p>➤ Action auprès des élèves mais également auprès des enseignants.</p>	<p>Les membres du RASED ont la légitimité de sensibiliser les maitres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté. Les membres ont l'objectif, en tant que <u>personne ressource</u>, de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite de tous les élèves.</p> <p>➤ Action auprès des élèves mais également auprès des enseignants.</p>	<p>L'enseignant du dispositif travaille à <u>égalité de compétences</u> avec l'enseignant de la classe avec des outils communs (progression et programmations communes, cohésion d'outils professionnels, préparations, évaluations,...)</p> <p>➤ Action auprès des élèves.</p>

	<p>Maître E : dominante pédagogique. Maître G : dominante rééducative.</p>	
<p>Il organise le travail de ses élèves en fonction des indications portées par le PPS et en lien avec l'équipe de suivi de la scolarisation. Projet individualisé</p> <p>Le cordonnateur élabore le projet pédagogique de l'ULIS (actions concrètes, adaptations des contenus d'apprentissage). Ce projet est évalué chaque année.</p> <p>Un des axes du projet d'école.</p>	<p>Un projet d'aide formalisé qui fait apparaître et partager la cohérence entre l'aide spécifique et l'aide apportée par le maître de classe ou les autres maîtres dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques : projet d'aide spécialisé (parfois dans le cadre d'un PPRE).</p> <p>Echéance dans le temps- Actions et résultats régulièrement évalués.</p> <p>Un des axes du projet d'école.</p>	<p>Une aide partagée entre l'enseignant de la classe et l'enseignant du dispositif PDMQDC : projets communs avec harmonisation et ajustement de pratiques lors de préparations communes. Les actions peuvent être différentes et être décloisonnées.</p> <p>Un des axes du projet d'école avec aménagement annuel..</p>
<p>La famille est membre de l'ESS. Son rôle est réaffirmé à chaque étape de la scolarisation de leur enfant.</p>	<p>Un projet d'aide qui nécessite la mobilisation et l'adhésion des parents : contractualisation de l'aide</p>	<p>Un dispositif qui est présenté aux parents.</p>
<p>Compétences du référentiel de maître spécialisé.</p>	<p>Distinction faite et réaffirmée entre les différentes spécialités ; maître à dominante pédagogique (E) à dominante rééducative(G) et le psychologue : compétences du référentiel maître spécialisé. +++ les missions relèvent de la circulaire du 18 août 2014.</p>	<p>L'enseignant de la classe et l'enseignant du dispositif PDMQC sont tous deux des enseignants sans exigence de spécialité : compétences du référentiel du PE.</p> <p>L'enseignant du dispositif est soit désigné en conseil des maîtres, soit nommé sur avis du DASEN.</p>

Certification d'enseignant spécialisé.	Certification d'enseignant spécialisé	Pas de certification spécifique.
<p>Mêmes obligations de service que les autres enseignants du premier degré avec précisions supplémentaires circulaire du 4 février 2013.</p>	<p>Les obligations de service communes aux autres enseignants du premier degré avec précisions supplémentaires circulaire du 4 février 2013.</p> <p>Les enseignants ne participent pas aux APC, ils peuvent s'inscrire en priorité au niveau départemental et national aux formations spécifiques dans le champ de l'aide spécialisé</p> <p>Les obligations de service des psychologues sont précisées dans la circulaire spécifique (BOEN n° 17 du 25 avril 2002)</p>	<p>Les obligations de service sont précisées dans la circulaire du 4 février 2013.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - un local spécifique. - la classe de référence de l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> - la classe de l'élève. - un local spécifique (idéalement). 	<ul style="list-style-type: none"> - la classe des collègues. - une autre classe.